

Mise en garde de Seïdina Ahmed Tidjani contre les causes d'invalidation des œuvres

(Qu'Allah sanctifie son précieux secret)

Il y a, parmi les propos de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret), ce qui suit :

« Parmi les actes qui provoquent l'invalidation des œuvres, il y a l'apostasie. Nous demandons à Allah la sauvegarde et la préservation. Il y a aussi le fait d'accuser injustement les femmes chastes et vertueuses, de repousser la prière du 'Asar jusqu'au coucher du soleil, de persévérer à manger ce qui est rendu illicite, de refuser d'accorder le salaire à celui à qui il revient de droit. Prends garde à te complaire de tes efforts, car c'est la source de la corruption des œuvres !

Quant à l'apostasie, nous cherchons protection auprès d'Allah -Exalté-, elle a plusieurs causes, à travers les paroles et les actes. En ce qui concerne les causes verbales :

Il y a ce qui est connu auprès de l'ensemble des musulmans, comme le fait d'attribuer la contingence à Allah le Maître ! Elevé soit Son Nom au-dessus de cela à une hauteur inégalable ! Que ce soit proclamé clairement ou par implication, tel que l'exemple de Lui attribuer un associé. Or, l'associé peut Lui être attribué explicitement, ou bien, en attribuant certains actes absolument Divins à quelqu'un d'autre que Lui tels que le font les Qadariya¹, ainsi que ceux qui suivent leur courant parmi les ignorants, ou encore, le fait d'attribuer la Préséance Existentielle à une chose faisant partie du monde.

Parmi les causes de l'apostasie, il y a aussi le fait de prendre en dérision la Majesté et la Grandeur d'Allah. Soit par ignorance, ou sciemment tel le fait de blasphémer, d'injurier, et de débrider son langage à l'égard du Vrai. On cherche protection auprès d'Allah contre cela !

Ou bien encore, quand il y a une volonté d'insulter un serviteur en déformant le Nom de Dieu ou l'un de Ses Attributs, comme nous le constatons souvent dans la pratique du commun des gens envers ceux qui portent des noms liés à un Nom d'Allah tel AbdelHaqq, AbdelKarim, AbdRahman, AbdelHakim, AbdelBaqi, AbdelQader, AbdelBarr, AbdRazzaq, AbdelGhani, AbdelHamid, AbdRahim, AbdelGhafour, AbdelGhaffar, AbdSattar, AbdelHalim, AbdelJalil, et ainsi de suite. Pour tous les Noms d'Allah liés à la créature, la déformation qu'on leur inflige induit à l'apostasie, sans qu'il y ait, dans ces cas, d'excuses pour celui qui ne cherche pas intentionnellement à déformer le Nom d'Allah ou qui a agi par ignorance.

Tel est l'avis de l'Imam Malek (qu'Allah l'agrée) dans ce domaine et tel est son avis aussi envers celui qui change une prescription d'Allah au sujet de laquelle il est rapporté un texte légiférant explicite, et ce, dans un but intéressé. À l'exemple de celui qui considère son ex-épouse comme licite alors qu'il l'a pourtant répudié par trois fois et qu'elle n'a épousé aucun autre homme entre temps. Il a dit à ce sujet : « **L'acte du jugement est un attribut d'entre les Attributs d'Allah -Exalté-**

; celui qui modifie un Attribut d'entre les Attributs Divins, est d'office apostat. Nous cherchons protection auprès d'Allah ! ».

Il a certes dit vrai, car les savants de la Loi déclarent que celui qui considère licite ce qui est considéré unanimement illicite a, en effet, mécru. Il en est de même pour celui qui renie ce qui est considéré comme faisant partie du savoir nécessaire en matière de religion telle que la prière.

Il y a aussi, parmi les causes de l'apostasie, le fait de prendre en dérision le degré de la prophétie et celui des Anges tel le fait d'insulter, de blasphémer, de débrider son langage à leur rencontre, ou en leur attribuant ce qui rabaisse la valeur de leur degré élevé comme la pratique des choses prohibées ou d'actes immoraux en leur essence, et ainsi de suite de ce qui va dans ce sens. Il y a encore dans ce domaine le fait de ne pas agréer le destin et de se mettre en colère lorsqu'un malheur s'abat sur le serviteur à un point tel que certains sots parmi le commun des musulmans disent : « Qu'est-ce que j'ai bien pu te faire ô Seigneur pour me faire à moi ce que Tu ne fais pas aux autres gens !? »

Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) ajouta : « De fait, cette attitude est un acte d'apostasie, elle réclame donc un repentir qui lui est spécifié. Car, par ce genre de paroles, il attribue une injustice à son Créateur, alors qu'Allah est élevé à une hauteur inégalable au-dessus de toute injustice et iniquité.

Il en est de même concernant ce qui survient à certains ignorants au moment de la colère en disant : « Je ne ferais pas cela même si c'est le Héraut Divin qui le demande ! » Ces propos contiennent de l'apostasie, car c'est comme s'il disait : « Même si c'est Allah ou Le Messager !... » Le croyant doit prendre gare à ce genre de situations abominables qui peuvent émaner de ses paroles et de ses actes. Il doit mettre en garde les musulmans ignorants.

Parmi ce qui va dans la lignée de ce qui vient d'être évoqué ci-dessus ; il y a aussi ce que les Gens du Dévoilement ont énoncé en tant que situations, en disant : « Celui qui accomplit un seul d'entre ces cas sans s'en repentir il mourra d'une mauvaise fin, nous demandons la protection d'Allah contre cela ! :

- Prétendre mensongèrement à la Sainteté, ainsi qu'au statut de guide spirituel, et ce, en s'octroyant le droit de donner la permission de pratiquer les oraisons aux autres sans en avoir au préalable reçu l'autorisation.
- L'excès de nuisance envers les créatures.
- La fréquence de la fornication.
- Le fait de mentir au sujet du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui).
- .
- La fréquence de la médisance et de la calomnie.
- L'impiété filiale.

Si on ne se repend pas de tout cela, [on mourra d'une mauvaise fin] ».

Nous demandons à Allah la préservation et la sauvegarde contre l'ensemble de ces situations !

Parmi ce qui s'ajoute à cet ensemble, il y a l'insulte envers les Élus de Dieu (Aouliya). Nous demandons à Allah de nous préserver et de nous sauvegarder contre l'insulte envers tous les Élus d'Allah.

Tous ces domaines sont les pires des situations d'apostasie et de sources de mauvaise fin. On l'a évoqué ici afin de mettre en garde et de conseiller en vue d'Allah. Ce sont là les causes qui conduisent à l'apostasie et à la mauvaise fin, pour que le sensé puisse les fuir... »

¹ Ce sont les adhérents de la doctrine du libre arbitre absolu de l'homme. Ceux-ci ont dit que l'individu a le libre arbitre dans le choix et la capacité de faire ses œuvres et que la volonté de Dieu n'avait aucune influence sur ses œuvres, il renie le destin

Texte traduit de **Djawahirou-l-Ma'ani**
Recherche et Traduction par la Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

